

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 6 décembre 2004

Présents

Philippe BRAUD, Christian LARGER, Olivier STORCH.
Nicolas BRACONNAY, Nicolas COCHARD, Domitien DETRIE, Petr NOVAK.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Philippe BRAUD), Frank BARON (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Marie-Christine LABROUSSE (procuration à David ABIKER), Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY.
Anne REDONDO, Filip GRABOWSKI (procuration à Petr NOVAK), Arnaud ROHMER.

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Melle Isabelle HOMONT	assistante de Laurent BIGORGNE.

*
* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Information sur les élections 2004-2005. | p. 2 |
| II. | Réflexion sur le recrutement en deuxième année de 1 ^{er} cycle. | p. 3 |
| III. | Audition de Sciences Po Avenir. | P. 9 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 2 novembre 2004. | p. 12 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | P. 12 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 6 décembre 2004

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Domitien DETRIE.

I. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2004-2005

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que ces élections sont un processus essentiel de la vie démocratique de Sciences Po. Il présente le calendrier prévisionnel des opérations électorales, qui sera également soumis au prochain Conseil de Direction après avis du Rectorat et de la présidente de la Commission de contrôle des opérations électorales. Ce calendrier prévoit l'affichage des listes électorales le vendredi 17 décembre, dès avant les vacances. Le 4 janvier 2005 à 18 heures, la direction organisera une réunion d'information avec les organisations syndicales et avec ceux qui souhaitent être candidats. Cette réunion permettra à la fois de rappeler le règlement des libertés politiques et syndicales, qui régit les élections à l'intérieur de l'Institut, et de parler de l'attribution des moyens de campagne. Laurent BIGORGNE tient à attirer l'attention des représentants syndicaux sur la date limite et intangible de dépôt des listes candidates, fixée au mardi 11 janvier à midi. L'après-midi de ce même jour, la Commission de contrôle des opérations électorales aura à connaître de l'éligibilité des candidats et des listes présentées. S'ensuivra à 18h30 le même jour une réunion pour l'attribution des moyens à chaque liste candidate. Les professions de foi des listes candidates seront ensuite envoyées aux 6000 élèves de Sciences Po. La campagne se déroulera du 12 au 18 janvier inclus. Le scrutin aura lieu les 19 et 20 janvier sur 4 campus : Paris, Nancy, Dijon et Poitiers. Le dépouillement aura lieu le vendredi 21 janvier à 9 heures et les résultats seront proclamés le même jour à 16 heures. Les étudiants des campus délocalisés, comme tous les étudiants de Sciences Po, seront à la fois éligibles et électeurs. On a pu jusqu'à maintenant, avec l'accord du Rectorat et de la présidente de la Commission de contrôle des opérations électorales, procéder par fax pour un certain nombre d'opérations. La liste des candidatures portant le nom des candidats, leur numéro d'étudiant et leur signature doit circuler. La circulation de l'information et des documents nécessaires pourra se faire par fax. Il en ira de même pour les soutiens que doivent recevoir les listes en vue de leur éligibilité.

b) Questions et observations

Domitien DETRIE indique que l'UNEF se réjouit que cette année, il y ait un peu plus de temps après la rentrée pour organiser la campagne électorale. Il serait important de veiller cette année à ce que la totalité des listes participe activement à la mise sous pli des professions de foi. Malheureusement, chaque année, l'UNEF y contribue beaucoup plus que les autres associations syndicales. On pourrait en faire une condition lors de la réunion d'attribution des moyens.

Laurent BIGORGNE remercie Isabelle HOMONT et Isabelle de VIENNE, qui organisent ces élections à ses côtés. Une grande revendication des organisations syndicales a été satisfaite cette année, puisque le scrutin se déroulera au 1^{er} étage et non plus au 3^{ème}. On rapproche ainsi le bureau de vote des électeurs.

II. REFLEXION SUR LE RECRUTEMENT EN DEUXIEME ANNEE DE 1^{ER} CYCLE

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que cette question avait commencé à être abordée lors de la dernière séance. Sciences Po est tombé d'accord avec la direction de l'ENSAE, la direction de l'ENS Cachan et la direction de l'ENS Ulm sur l'idée d'un rapprochement supplémentaire très concret qui consisterait à organiser au moins une épreuve commune d'entrée en 1^{er} cycle. Ce serait l'épreuve d'économie, qui est aujourd'hui à l'intersection de l'ensemble des épreuves de recrutement dans ces différents établissements sélectifs à l'entrée. Cela ne change rien par rapport à la situation actuelle à Sciences Po, où l'épreuve d'économie est en option. Tout le monde ne sera pas obligé de la passer. Mais pour ceux qui choisiront de le faire, ce sera la même pour les quatre écoles : même sujet, même grille de correction et même évaluation des copies. Richard DESCOINGS précise qu'il a parlé d'élément supplémentaire de rapprochement puisque Sciences Po a déjà des liens anciens avec l'ENSAE. Beaucoup d'élèves de l'ENSAE entrent à Sciences Po en 1^{ère} année de master. Certains d'entre eux viennent suivre ici des enseignements qui sont validés par l'ENSAE, de la même manière que des étudiants de Sciences Po peuvent suivre à l'ENSAE des enseignements qui sont validés par Sciences Po. En ce qui concerne les ENS de Cachan et d'Ulm, elles constituent, tout comme Sciences Po, des sorties possibles pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles littéraires. En outre, plusieurs élèves de l'ENS Ulm se présentent chaque année à l'entrée en 4^{ème} année à Sciences Po. Ce nouveau système n'entrera en vigueur que pour les épreuves de recrutement pour la rentrée 2005. Il n'y aura pas de modification des programmes, mais il a été jugé normal de proposer cette réforme une année et demie à l'avance pour que les candidats soient prévenus.

La réflexion devient plus large en ce qui concerne la question du recrutement des jeunes gens qui soit ne tentent pas tout de suite d'entrer à Sciences Po dans la foulée du bac, soit l'ont tenté et ont échoué. Aujourd'hui, Sciences Po recrute à bac+1 une majorité d'étudiants venant de classes préparatoires et un faible nombre d'étudiants venant d'une première année de DEUG. Ce recrutement à bac + 1 soulève plusieurs problèmes. Le premier est mis depuis longtemps en avant par les professeurs d'hypokhâgne et de khâgne : beaucoup d'élèves d'hypokhâgne qui auraient pu être tentés de passer en khâgne (ou en 2^{ème} année de prépa HEC pour les préparations à des écoles de commerce) y renoncent parce qu'ils ont la certitude d'être admis à Sciences Po, alors que l'inscription en khâgne, si elle est excellente en termes de formation intellectuelle, ne garantit pas la réussite à un concours. Les professeurs de khâgne reprochent donc à Sciences Po de détourner certains de leurs bons élèves. De son côté, Sciences Po a observé que la formation d'hypokhâgne est certes très bonne, mais que les étudiants qui sont recrutés à l'issue d'une seule année de classe préparatoire sont recrutés à mi-parcours. Les programmes sont en effet conçus sur les deux années d'hypokhâgne et de khâgne. Il est problématique pour ces étudiants de ne pas aller jusqu'à la fin de la formation qu'ils ont entreprise, et pour Sciences Po de recruter des étudiants qui ne suivent pas complètement la formation proposée par Sciences Po, puisqu'ils n'ont pas suivi la première année, et qu'ils n'ont pas complètement suivi leur première formation. Troisième observation : le recrutement à bac+1 nourrit naturellement les préparations commerciales privées, puisqu'elles durent une année. Si Sciences Po passait à un recrutement à bac+2 tout en ouvrant une préparation en ligne à l'entrée en 1^{ère} année, cela répondrait à la demande d'un grand nombre de candidats qui recevraient une aide gratuite de Sciences Po, tout en rendant plus difficile aux préparations commerciales de mener une vraie concurrence au système gratuit des classes préparatoires aux grandes écoles en deux ans. Si les parents peuvent accepter de payer 3000 ou 3500 euros pour une année de préparation commerciale, ils réfléchiront à deux fois avant de payer 7000 euros pour deux ans de préparation. Enfin, le rapprochement avec les ENS sur le contenu des épreuves de recrutement devrait aussi conduire à un rapprochement avec le niveau de recrutement. Il serait étrange que pour la même épreuve, certains élèves soient candidats après deux années de classe préparatoire alors que d'autres le seraient après une seule année. Sauf à croire qu'il ne se passe rien en khâgne, ceux qui se présenteraient juste après une hypokhâgne seraient désavantagés par rapport aux autres. Richard DESCOINGS en a parlé aux différentes directions de ces grandes écoles. Le samedi 4 décembre, Laurent BIGORGNE était à la grande réunion organisée

par les ENS avec les professeurs d'hypokhâgne et de khâgne pour indiquer que ce projet était à l'étude. Il y a une très bonne réception de la part de ces professeurs.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'il y a une bonne réception de tous les professeurs qui enseignent en province, qui sont ravis de trouver là un débouché très naturel pour leurs élèves de khâgne et de garder leurs élèves d'hypokhâgne et de khâgne sur un cycle de formation complet. D'un point de vue disciplinaire, nombre d'enseignants d'économie et de sociologie sont heureux de la clarification que Sciences Po pourra aider à apporter au sein des épreuves de sociologie et d'économie. Laurent BIGORGNE a rencontré aujourd'hui la directrice adjointe de l'ENS et il y a unanimité pour dire qu'il est temps que les concours d'entrée à l'ENSAE, à l'ENS et à Sciences Po permettent de fournir à ces différentes formations des jeunes gens ayant une solide formation fondamentale en économie et en sociologie, et non plus un mélange des deux.

Richard DESCOINGS indique qu'il en a parlé au recteur de l'Université de Paris. Le rectorat serait très favorable à une telle mesure.

b) Questions et observations

Nicolas BRACONNAY indique que l'UNEF se félicite de l'établissement de cette épreuve commune, qui montre l'ouverture de Sciences Po à d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il demande si les étudiants qui passeraient ce concours à l'issue d'une khâgne seraient admis en 2^{ème} année à Sciences Po.

Richard DESCOINGS confirme qu'il s'agit d'une entrée en 2^{ème} année.

Nicolas BRACONNAY demande ce qu'il en sera de l'harmonisation des notations, puisque les notes à l'ENS sont particulièrement basses. Enfin, il souhaite savoir si les élèves qui réussiront les deux concours se verront proposer de faire un double cursus. Si c'était le cas, il se demande si ce ne serait pas faire échec à une forme de démocratisation, puisque des gens déjà admis à l'ENS prendraient des places à Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond qu'il y aura bien une harmonisation des notations. En ce qui concerne la dernière question, il est difficile d'interdire à ceux qui réussissent de profiter des fruits de leur réussite. Les ENS tiennent à ce qu'il n'y ait pas un double cursus qui soit complètement en parallèle. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on se présente à Normale Sup, c'est en principe pour passer l'agrégation un jour. Ce n'est plus toujours le cas, mais les directions des ENS sont un peu inquiètes que des étudiants tout juste reçus à l'ENS entament immédiatement des études à Sciences Po. Elles préféreraient, quitte à conserver le bénéfice de leur succès aux candidats qui seraient à la fois reçus à une ENS et à Sciences Po, que la première année soit entièrement consacrée à la formation à Normale Sup, le cursus parallèle avec Sciences Po ne commençant que l'année suivante. Il faut quand même que les ENS aient le sentiment de former véritablement les étudiants qui y entrent. Mais Richard DESCOINGS ne se voit pas dire à ceux qui ont réussi les deux concours qu'ils doivent choisir.

Philippe BRAUD a l'impression que cette réforme, qui lui paraît très positive, va amener en 2^{ème} année à Sciences Po une population d'un très bon niveau, grâce à la cohérence maintenue entre l'hypokhâgne et la khâgne. Il pense que cela poussera les enseignants de 2^{ème} année à une subtilité supplémentaire pour gérer la diversité de leurs auditoires, qui comprendront des étudiants venant de 1^{ère} année, des étudiants venant d'un cycle complet de khâgne et des étudiants venant du programme international. Il pense que c'est un défi caractéristique de Sciences Po et que ce sera une bonne chose.

Nicolas COCHARD est un peu plus pessimiste sur cette question. Il se demande s'il sera vraiment possible de gérer des niveaux si distincts. Il s'inquiète du risque que les étudiants venant de khâgne s'ennuient un peu en 2^{ème} année à Sciences Po, ce qui est déjà le cas d'une partie des élèves qui viennent d'hypokhâgne, à tort ou à raison. En outre, ces étudiants feront leur scolarité en six ans au lieu de cinq, ce qui sera assez lourd à gérer pour eux.

Richard DESCOINGS répond qu'il faudra faire en sorte qu'ils trouvent Sciences Po de quoi ne pas s'ennuyer. Les programmes sont suffisamment différents pour que l'on puisse s'ajuster et ne pas leur

demander de refaire ce qu'ils ont déjà fait en hypokhâgne et en khâgne. Il y a beaucoup de domaines où leur curiosité pourrait être aiguisée, les hypokhâgnes et les khâgnes ne couvrant pas l'ensemble des matières, disciplines et sujets que l'on trouve à Sciences Po.

Nicolas COCHARD demande si cela impliquerait une refonte des enseignements en 1^{er} cycle pour avoir plus de souplesse.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne s'agit pas d'organiser une refonte du 1^{er} cycle. Il y aura simplement plus de souplesse pour s'adapter à ce que ces étudiants auront déjà fait en khâgne. Il demande à Nicolas COCHARD à quoi il compare les six années de formation des khâgneux entrant en 2^{ème} année à Sciences Po. Richard DESCOINGS les compare à la formation de ceux qui se dirigent vers les ENS, qui comporte au moins deux années en classe préparatoire et quatre années d'études. Simplement, cela n'est pas organisé de la même manière.

Nicolas COCHARD répond que la situation est différente financièrement, la scolarité à l'ENS étant beaucoup moins chère.

Richard DESCOINGS répond qu'on ne va pas se lancer dans un grand questionnaire qui montrerait que la République finance largement ceux qui ont plus de chances de réussir dans la vie alors qu'elle ne finance pas d'autres étudiants qui ont plus de difficultés à réussir. Il ajoute que par rapport aux ENS, Sciences Po offre aux étudiants l'année à l'étranger, ce qui représente un avantage considérable. Par ailleurs, quand on regarde l'entrée en master, pour laquelle il suffit en principe d'avoir une licence, 80% de ceux qui sont reçus sont au moins à bac+4. Ces étudiants sont rationnels. S'ils décident d'ajouter ces années d'études, c'est qu'ils y voient un intérêt fort.

Philippe BRAUD demande s'il n'y aurait plus de recrutement à bac+1, y compris pour les étudiants venant de l'université. Il pense que la fin du recrutement à bac+1 serait une bonne chose.

Richard DESCOINGS confirme que le recrutement à bac+1 serait supprimé. Les étudiants venant de l'université se présenteraient à la sortie du DEUG et auraient plus de chance qu'après une première année.

Nicolas BRACONNAY demande quel serait l'avenir du concours à bac 0 si cette mesure était un succès et conduisait à une élévation du niveau en 2^{ème} année. Il demande si une suppression de ce concours ne se profile pas.

Richard DESCOINGS répond que ce serait le contraire. On a déjà évoqué le fait que la faible diversité sociale du recrutement en classe préparatoire est pire qu'à Sciences Po. Le recrutement dans la foulée du bac serait non seulement conservé, mais intensifié. Par définition, c'est le recrutement ouvert au plus grand nombre de candidats. Actuellement, il y a environ 300 élèves français en 1^{ère} année et près de 150 en 2^{ème} année. Sciences Po tentera d'augmenter ses capacités d'accueil, mais certainement pas de faire basculer le recrutement juste après le bac vers un recrutement à bac+2. On priverait un grand nombre d'élèves qui ne sont pas pris en classe préparatoire d'une chance de suivre une scolarité à Sciences Po. Il est donc prévu de maintenir un recrutement plus important, dans une proportion de deux à un, à bac 0, sans pour autant se priver des bons élèves qui sont dans les classes préparatoires. Il espère que cela va hausser le niveau, si cela est encore possible. Pour le bac 2004, il y a eu 450 candidats demandant une dispense d'examen au titre de la mention très bien. Le jury composé par l'Inspection générale de l'Education nationale en a pris 70. A l'intérieur même de la population des bacheliers de haut niveau, on opère une sélection.

Philippe BRAUD pense que l'on peut s'interroger sur la signification d'une mention très bien selon les disciplines et selon les types psychologiques. Ce n'est pas forcément le signe qu'ils sont les meilleurs de leur promotion. Par ailleurs, il demande quel sera l'impact pédagogique de l'arrivée de cette population d'étudiants de khâgne. Elle aura forcément des attentes différentes et présentera des défis non seulement en matière de programmes, mais surtout en matière pédagogique. Il demande quel serait le pourcentage de ces étudiants en 2^{ème} année.

Richard DESCOINGS répond qu'il ignore quel serait ce pourcentage. En ce qui concerne la première question, il faudra regarder ce que ces étudiants auront fait pendant deux ans et ce que Sciences Po pourra leur apporter. Par exemple, les khâgneux ne font généralement pas de stages. Ils n'ont aucune

connaissance du marché du travail, ni dans les administrations publiques, ni *a fortiori* dans les entreprises privées. On peut tout à fait leur proposer de découvrir ce qu'est la vie professionnelle à l'occasion d'un semestre de stage. Richard DESCOINGS présentera au début de l'année 2005 les programmes comparés des différentes hypokhâgnes et khâgnes, des prépas HEC et des formations de 1^{er} cycle à Sciences Po, afin de voir ce qui est en intersection et ce qui est hors de l'intersection. Cela pourrait conduire à conseiller à des élèves qui ont une bonne formation dans une discipline d'insister sur telle ou telle autre formation. Les élèves en filière BF font beaucoup de sociologie. Il n'est donc pas nécessaire qu'ils reprennent cette discipline en 2^{ème} année à Sciences Po, mais ils pourraient par exemple avoir besoin d'une formation plus poussée en histoire très contemporaine et d'éléments de connaissance de l'entreprise. Il faut donc s'adapter à l'exigence et aux besoins intellectuels concrets de ces étudiants.

Olivier STORCH souhaite revenir sur l'intervention de Philippe BRAUD. Il pense qu'il y aura un impact pédagogique, notamment sur l'économie en 2^{ème} année. Aujourd'hui, l'enseignement est fondé sur le postulat que ce que les étudiants ont fait auparavant est neutre par rapport au suivi d'un semestre de micro-économie. S'ils sont sélectionnés sur la base d'une épreuve d'économie, il faudra voir si on pourra affiner les modules pour eux. Il trouve que cette mesure serait très positive. Elle amènera probablement les hypokhâgnes-khâgnes et l'Education nationale à relever le défi d'une formation dans laquelle elles auront des clients captifs pendant deux ans. Dans certains lycées, de gros bataillons issus d'hypokhâgne finissaient à Sciences Po. C'étaient des étudiants qui n'étaient pas forcément intéressés par Normale Sup et pour lesquels l'Education nationale devra rendre le programme d'hypokhâgne et de khâgne plus attractif pour attirer les bacheliers. Cette réforme constitue aussi un défi non négligeable pour l'Education nationale.

Christian LARGER souligne que le fait que l'on puisse préparer Sciences Po en hypokhâgne et en khâgne va fixer un excellent niveau de qualité de ces préparations. Cela soulèvera la question de la qualité et de l'exigence de la préparation en ligne, parce que la barre sera plus élevée. Il demande si cette préparation sera exclusivement en ligne ou s'il serait envisageable d'avoir quelques séminaires pour accompagner cette préparation virtuelle.

Richard DESCOINGS répond que dans un premier temps, la préparation en ligne sera organisée en dehors des cours à Sciences Po, puisqu'elle s'adressera à un public encore extérieur à Sciences Po. On commencera par donner les conseils pédagogiques vus de l'intérieur de l'institution, ce qui permettra de couper la tête à un certain nombre de rumeurs et d'idées toutes faites sur ce qu'on attend des candidats à Sciences Po. La préparation mettra à disposition des exemples de copies très bien notées par les jurys d'entrée, de copies moyennement notées et de copies mal notées, avec un commentaire extrêmement élaboré pour expliquer ces notations. C'est de cela que manquent le plus les candidats qui ne connaissent pas des gens passés par Sciences Po. C'est un peu là-dessus que vivent certaines préparations qui estiment détenir la parole valide pour donner des conseils. Sciences Po se retrouve parfois en porte-à-faux par rapport à ces préparations. Cela va si loin que chaque année à la fin du mois de juin, des parents de candidats expliquent qu'ils avaient inscrit leur fils ou leur fille à une préparation privée et pensaient que cela constituait *ipso facto* une inscription à l'examen d'entrée. Si Sciences Po réussit déjà à donner des conseils bibliographiques et méthodologiques et à illustrer ces conseils par des copies anonymes dont la notation est expliquée en détail, cela constituera déjà une avancée considérable. Dans un deuxième temps, on pourra organiser le présentiel en utilisant le maillage territorial de Sciences Po : on organiserait à Paris et dans les 1^{ers} cycles délocalisés une ou deux semaines de préparation deux ou trois fois pendant l'année universitaire précédant l'examen d'entrée. Il souhaite que l'on ne se limite pas à une préparation purement virtuelle. Mais le directeur n'envisage pas pour l'instant que la préparation virtuelle ait un caractère interactif. Cela supposerait de mobiliser toute une équipe d'enseignants et de correcteurs. Sciences Po a commencé à discuter avec le CNED et avec la Documentation française, qui ont de l'expérience en la matière. Il faut être prudent et assurer une montée en puissance progressive de cette préparation.

Domitien DETRIE revient sur le fait que seulement 20 à 25 % des candidats se présentant au titre de la mention très bien sont sélectionnés. Il est difficile de savoir si cette sélection est réellement juste, puisqu'il est avéré que les jurys considèrent souvent qu'une mention très bien dans un lycée de province pas très coté ne vaut pas la même chose qu'une mention dans un lycée parisien prestigieux.

Il demande si cette procédure particulière a un avenir et si elle doit vraiment être maintenue. Il est sceptique sur ce point. L'UNEF aurait souhaité que l'on lie l'évolution du concours d'entrée en 1^{er} cycle à l'évolution du contenu de ce 1^{er} cycle, notamment pour mieux anticiper la réforme des masters et s'adapter davantage au parcours personnel de chaque étudiant. Les pistes qui ont été proposées sont très intéressantes de ce point de vue, notamment la possibilité d'un stage facultatif. L'UNEF propose depuis l'année dernière que les projets collectifs ancienne version soient une possibilité en 1^{er} cycle comme cela se fait dans les cycles délocalisés. Ce serait une autre piste à explorer. Enfin, il demande quelle est la procédure de sélection dans les autres IEP : l'entrée en 2^{ème} année se fait-elle uniquement à bac + 2 ? Il souhaite savoir si le système qu'adopterait Sciences Po serait en cohérence avec les autres IEP. Une harmonisation serait une bonne chose.

Richard DESCOINGS répond que la mention très bien a apporté une forme de parité au corps étudiant de Sciences Po, les filles ayant plus souvent une mention très bien que les garçons. La féminisation des 1^{ers} cycles a notamment été favorisée par cela. Il rappelle que lorsque le CEVIPOF a fait une étude sur le concours 2000, on s'est aperçu, alors qu'il s'agit de copies anonymes, que le genre a un impact plus important que l'origine socio-professionnelle. Les garçons ont beaucoup plus de chances de réussir que les filles. En outre, la mention très bien a amené toutes les régions françaises à Paris. Les élus étudiants de l'UNEF, qui s'inquiétaient beaucoup de la mise en place de cette procédure de recrutement dans la deuxième partie des années 80, l'ont ensuite soutenue dans les années 90 pour ces deux raisons. C'est l'Inspection générale de l'Education nationale qui évalue les dossiers de ces candidats. Les représentants de l'Inspection générale font une analyse extrêmement détaillée des dossiers scolaires et le prestige du lycée d'origine n'est pas le critère de choix. En outre, la sélection sur dossier est complétée par une épreuve orale d'admission à Sciences Po. Ce mode de recrutement a beaucoup apporté à Sciences Po. Par ailleurs, il répond que l'organisation de projets collectifs en 1^{er} cycle est une très bonne idée. Le fait de proposer aux élèves venant de khâgne non seulement des matières, mais des travaux de nature différente, est très important. La formation dans les classes préparatoires est très individualiste et la formation par les projets collectifs serait une bonne chose. En ce qui concerne la dernière question, il répond qu'en l'état actuel des choses, les IEP d'Aix, Grenoble et Lyon recrutent à bac+2 et se posent la question du recrutement à bac+1. L'IEP de Rennes vient de décider de passer à bac+2. L'IEP de Bordeaux restera à bac+1. Le passage au recrutement à bac+2 à Sciences Po augmenterait plutôt l'homogénéité du recrutement par l'ensemble des IEP.

Nicolas COCHARD demande si on pourrait envisager de créer un concours commun entre les IEP sur le modèle de ce qui se fait pour les écoles d'ingénieurs. Il souhaite savoir si les autres IEP pourraient participer au dispositif mis en place avec les ENS et l'ENSAE.

Richard DESCOINGS répond qu'il laissera les ENS porter un jugement sur les institutions avec lesquelles elles souhaitent s'allier. Pour s'allier, il faut être partenaires, et pour être partenaires, il faut avoir envie de travailler ensemble. Richard DESCOINGS souhaite cela depuis huit ans. Mais chaque fois que cela a été étudié, il y a eu des explications techniques pour dire que c'était très compliqué. Il ajoute qu'en ce qui concerne les écoles d'ingénieurs, le concours unique crée le classement automatique. Les premiers choisissent d'aller à Polytechnique. Il y a trois écoles centrales en France et chacun connaît leur classement. Ce qui inquiète beaucoup les IEP de province, c'est que le concours unique aboutisse à ce type de classement. Aujourd'hui, on peut soutenir qu'entre Paris et les autres, seuls le prestige et les moyens font la différence. Si demain, sur les neuf IEP, le même type de classement revenait année après année, on peut imaginer ce que cela signifierait pour les IEP qui ne seraient pas en haut du classement. A partir du moment où on a un classement, la représentation s'installe et il devient extrêmement difficile, quand on part de la queue du peloton, de pouvoir le remonter. Richard DESCOINGS n'a pas senti de la part de l'ensemble des IEP la volonté d'avoir quelque chose d'unique. Mais certains IEP (Aix, Lyon et Grenoble) se sont regroupés au nom d'un partage territorial. Après la première expérience, Grenoble s'est montré un peu surpris qu'Aix-en-Provence l'emporte sur Grenoble auprès des étudiants. Ce n'était pas le résultat attendu. Cela ne veut pas dire que Grenoble va se retirer, mais certains se demandent si les étudiants ne préfèrent pas le Sud-Est ensoleillé au climat alpin. Ce genre de risque existe toujours. Qui dit concours unique dit classement. Il en est de même pour les écoles de commerce. Quand on regarde leur classement, on a plusieurs indicateurs, dont le nombre de reçus à telle école de commerce et le nombre de reçus qui

s'inscrivent de façon effective dans cette école. Il en serait de même pour un groupement d'IEP. Imaginons qu'il y ait moins de candidats pour tel ou tel IEP, mais qu'il y ait plus d'admis et que ces admis ne viennent pas s'inscrire parce qu'ils auraient également été reçus dans un IEP qu'ils préfèrent. Cela enfoncerait définitivement les IEP qui ne sont pas choisis. Cela ne signifie pas qu'un concours unique n'apporterait que des inconvénients. Mais Richard DESCOINGS préférerait qu'un jour, comme on est en train de le construire à l'échelon du master, il y ait un partage thématique. Sciences Po vient de signer avec l'ensemble des IEP une convention au terme de laquelle les élèves de 5^{ème} année de chaque IEP, s'ils y sont autorisés par le directeur de leur IEP d'origine, pourront aller suivre des enseignements dans un autre IEP parce que la formation qu'ils recherchent en 5^{ème} année n'est pas proposée dans leur IEP. Il n'y aura donc pas concurrence, mais une offre pédagogique générale et mutualisée entre les IEP, permettant aux élèves de bouger suivant leur projet pédagogique. Le diplôme obtenu sera celui de l'IEP d'origine. Par ailleurs, l'IEP de Lille souhaite que Sciences Po soit son opérateur pour passer des conventions ZEP avec des lycées de la région Nord-Pas-de-Calais. Les candidats recrutés choisiraient entre poursuivre leurs études à Lille et les poursuivre à Paris. Le jour où les IEP auraient chacun des identités intellectuelles différentes, on pourrait avoir les avantages du concours unique sans craindre les inconvénients d'un classement reposant sur un supposé prestige, les étudiants faisant simplement un choix entre différentes propositions de formation. C'est bien ce qui a été fait avec la création des 1^{ers} cycles délocalisés.

Nicolas COCHARD rappelle que SUD a toujours été favorable à la complémentarité et non à la mise en concurrence. SUD défend depuis longtemps la mise en place d'une filière nationale des IEP. Si on recrute en 2^{ème} année des élèves qui viennent de khâgne et qui sont formés de façon généraliste et très intensive, cela ne laisse pratiquement plus de chances aux élèves qui viennent de l'université et qui sont déjà peu représentés en 2^{ème} année. Il demande s'il ne faudrait pas repenser le mode de sélection des élèves venant de l'université pour le recrutement en 2^{ème} année.

Richard DESCOINGS pense que, de la même manière que le recrutement à bac+2 vise à respecter la cohérence de la formation hypokhâgne-khâgne, les élèves qui entrent à l'université devraient aller jusqu'à la licence. Tant que l'université recrutera en 1^{er} cycle selon des filières disciplinaires, il faudra aller jusqu'à la licence. Puisque le DEUG va disparaître dans le système LMD, la logique est de suivre trois années de formation disciplinaire. Le forum des métiers du droit s'est tenu récemment à Sciences Po. La formation de trois ou quatre ans de droit à l'université suivie de Sciences Po est extrêmement valorisée par les recruteurs. En revanche, les formations morcelées sont une mauvaise chose dans le parcours d'un candidat. Si un jour il y avait des formations pluridisciplinaires dans les universités, la question pourrait se poser autrement. Mais aujourd'hui, elles sont majoritairement disciplinaires.

Philippe BRAUD indique qu'il y a bien des formations pluridisciplinaires, mais qu'elles ont un prestige et une efficacité extrêmement faibles. Il pense notamment aux filières AES, qui ont été un grand échec. Même s'il est préférable d'aller jusqu'à la licence, il demande si les étudiants ayant fait un DEUG pourront se présenter à l'entrée en 2^{ème} année, puisque le recrutement est à bac+2.

Richard DESCOINGS répond qu'ils le pourront. Il ne s'agit pas de les empêcher de se présenter juste après le DEUG.

Philippe BRAUD pense qu'ils auront plus de chances que lorsque le recrutement se faisait à bac+1. Au moins dans les grandes universités parisiennes et dans beaucoup d'universités de province, la première année d'études est assez faible, alors que la 2^{ème} année voit une élévation de l'encadrement et du niveau qui donne plus de chances aux étudiants.

Richard DESCOINGS indique qu'il doit quitter la séance. Il prie les membres de la Commission paritaire de l'en excuser.

III. AUDITION DE SCIENCES PO AVENIR

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il présentera le bilan de ce service à la place de sa responsable, qui est actuellement en réunion pédagogique. Le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire comporte les brochures du forum entreprises, qui s'est déroulé le 23 novembre, et du forum sur les métiers du droit, qui s'est tenu le 1^{er} décembre. Il y avait 50 stands pour le forum entreprises et 28 pour le forum des métiers du droit. En outre, deux écoles importantes étaient présentes lors du forum sur les métiers du droit : l'Ecole supérieure de la Police et l'Ecole nationale de la Magistrature, afin de rencontrer les étudiants qui se destinent à ces carrières. A la suite des réformes du master de Sciences Po l'année dernière, l'Institut a entrepris une double démarche de spécialisation et de professionnalisation. Le service de Sciences Po Avenir comptait 7 personnes l'année dernière : 3 salariés dédiés au secrétariat et au fonctionnement administratif de Sciences Po Avenir et 4 cadres, dont un responsable. Avec l'accord de Richard DESCOINGS, Laurent BIGORGNE a souhaité repenser cette organisation pour trois raisons. La première était que ce service était trop éloigné de la scolarité : il n'était pas dans la logique de la scolarité, qui elle-même n'était pas dans la logique de la professionnalisation et de la spécialisation des élèves. Il y avait là deux entités qui travaillaient de façon juxtaposée. La deuxième raison est que les missions de Sciences Po Avenir étaient mal positionnées. Le nom même du service pourrait laisser croire qu'il est uniquement dédié au premier emploi des diplômés, alors même qu'il organise également des ateliers de CV et de recrutement, ainsi que des manifestations mettant en contact les entreprises et les élèves, principalement pour des stages. Enfin, Laurent BIGORGNE a eu pendant un an l'opportunité de déplacer ce service à côté des chargés de mission qui travaillent à la scolarité des masters, ce qui a créé une véritable synergie.

Un programme d'action a été tiré de ces trois constatations. En premier lieu, la responsable de Sciences Po Avenir, Alexia de MONTERNO, est désormais directrice adjointe de Laurent BIGORGNE. Elle est notamment responsable de toute la partie master, elle est spécifiquement responsable du master en finance et stratégie et, depuis un mois et demi, elle assure la direction exécutive de Sciences Po Avenir, arrimant de fait ce service à la scolarité et réciproquement. Le deuxième élément du programme d'action est la nécessaire professionnalisation des missions de Sciences Po Avenir. Il est nécessaire de continuer à apprendre aux élèves, quel que soit leur niveau, à faire un CV, à savoir se présenter aux entreprises, particulièrement un jour de forum. Il est nécessaire de leur apprendre la façon dont se conduit un entretien de recrutement. Pour les élèves qui se destinent au métier de l'audit et du conseil, préparer un entretien de recrutement chez Ernst & Young et chez BCG n'est pas du tout la même chose : l'entretien ne répond pas aux mêmes demandes, aux mêmes attitudes, aux mêmes trucs et astuces et aux mêmes attentes de la part du recruteur. Laurent BIGORGNE ne souhaite pas que cette professionnalisation soit assurée par des cadres de Sciences Po Avenir, parce que ce sont généralement des jeunes diplômés, qui ne sont pas forcément les plus à même d'aider les élèves dans la construction de leur identité professionnelle. Laurent BIGORGNE souhaite confier la tenue de ces ateliers à des recruteurs, développer une activité pédagogique digne de ce nom au sein de Sciences Po Avenir et mettre en relation les élèves avec des gens dont le métier est le recrutement à l'intérieur d'organisations. Le troisième élément du programme d'action est que Sciences Po souhaite mieux cerner les attentes des élèves au niveau master. Jusqu'à maintenant, trop peu de ressources humaines de Sciences Po Avenir ont été dédiées au master. Dans le nouveau système, la moitié des ressources de Sciences Po Avenir seront consacrées à la construction des environnements institutionnels nécessaires à la visibilité de chaque master, c'est-à-dire la capacité à décrocher son téléphone pour trouver un stage, la capacité à être en bonne position quand une offre d'emploi se dégage et la capacité à recruter des enseignants qui sont à la pointe de leur secteur d'activité. Des moyens seront consacrés aussi bien aux métiers du privé qu'aux métiers du public. Il est important de faire en sorte que les chargés de mission qui travaillent à la scolarité se sentent complètement impliqués dans la construction de ces environnements institutionnels et dans la politique très attractive qui doit être la leur auprès des entreprises. De ce point de vue, on a déjà constaté un premier effet sur les forums. C'est la première fois que Sciences

Po organisait deux grands forums dans l'année, en mars et en septembre. L'Institut a également accentué l'organisation de forums thématiques et a dû refuser des participants au forum sur les métiers du droit à cause du manque de place. Il faudra être très imaginatif pour permettre une exposition encore plus grande des élèves aux recruteurs. Sciences Po est actuellement en train d'organiser un forum sur les métiers du conseil et de l'audit regroupant une trentaine d'entreprises, qui se tiendra sans doute au printemps. Il est également prévu d'organiser un forum sur les fonctions publiques et un forum sur les organisations internationales, en lien avec les ateliers internationaux de développement. A côté de ces forums, qui s'adressent surtout aux étudiants de niveau master, des déjeuners pépinières ont été organisés pour les étudiants du 1^{er} cycle. Il existait classiquement un déjeuner pépinière sur les métiers de la fonction publique. Cette formule va être développée sur les quatre campus. Elle permet à une soixantaine d'élèves de déjeuner avec un certain nombre de hauts fonctionnaires, hors de la présence de la direction, pour discuter des métiers, des carrières, des salaires, de la mobilité et des perspectives. La direction de Sciences Po n'a pas la même crédibilité quand elle donne ces informations aux étudiants. Il est important de commencer ce type d'information et d'orientation dès le 1^{er} cycle. Ce type de déjeuners sera aussi organisé pour les métiers de l'entreprise, en mettant en contact les étudiants avec une dizaine ou une quinzaine de jeunes praticiens. Ils discuteront avec les élèves de ce qu'ont été leurs parcours, leurs expériences, leurs déconvenues et leurs satisfactions de professionnels. Ce travail de refonte de Sciences Po Avenir va durer plusieurs mois et Laurent BIGORGNE espère qu'il portera ses fruits pour les élèves.

b) Questions et observations

Philippe BRAUD demande depuis combien de temps existe le forum des métiers du droit.

Laurent BIGORGNE répond que c'est sa deuxième année.

Philippe BRAUD lui demande sur quels critères Sciences Po a refusé des participants à ce forum : leur ordre d'arrivée ou leur générosité financière ?

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po les a choisis en fonction de l'ordre d'arrivée. Les forums sont une manifestation bénéficiaire pour Sciences Po et représentent autant d'argent que l'on peut remettre dans le fonctionnement de Sciences Po Avenir. Il faudra donc affiner le dispositif. Par exemple, les entreprises qui ont leur stand dans la Péniche, qui est le lieu central de Sciences Po, paient exactement la même chose que les entreprises qui sont rue des Saints-Pères. On peut organiser une politique tarifaire pour maximiser le retour pour Sciences Po Avenir et la capacité à disposer de moyens financiers. Sciences Po Avenir travaille actuellement avec les cabinets qui n'ont pas pu être présents au forum sur les métiers du droit pour organiser des petits-déjeuners qui seront annoncés dans la *Newsletter* et dans les conférences des masters carrières juridiques et droit économique. En ce moment, Laurent BIGORGNE et Alexia de MONTERNO sont à l'extérieur deux ou trois midis par semaine et discutent avec un certain nombre d'entreprises dont le cœur de cible n'était pas classiquement Sciences Po. Il s'agit de négociations serrées, où ils présentent ce que fait Sciences Po et proposent à ces entreprises de référencer l'Institut pendant deux ans et de travailler sur le contrat d'objectifs pendant ces deux années. Il s'agit de créer des liens de confiance, mais Sciences Po arrive sur un marché où rien n'est laissé au hasard. Laurent BIGORGNE est par exemple arrivé à des entretiens où, à la table d'entretien, se trouvait le vice-président, le plus vieux recruté à Sciences Po, le plus jeune recruté à Sciences Po et toute la documentation sur Sciences Po et sur les autres écoles, l'entretien étant une discussion approfondie sur les points faibles et forts de la formation dispensée par Sciences Po. C'est un exercice très intéressant et très stimulant pour Laurent BIGORGNE en tant que directeur des études, parce qu'il lui permet de voir comment Sciences Po répond ou non à certaines attentes et comment certaines compétences devraient davantage être mises en avant. Par exemple, l'année dernière, Sciences Po avait eu un *debriefing* du bureau de l'ENA indiquant que les élèves de Sciences Po étaient bons mais avaient des faiblesses à l'oral. Cette année, Sciences Po a créé trois enseignements de prise de parole en master d'affaires publiques et en carrières juridiques. Ils se sont remplis spontanément à la rentrée. Il faut développer ce type d'outils.

Christian LARGER indique qu'il est particulièrement sensible au concept du déjeuner pépinières. On se rend compte qu'à cet âge, les étudiants ont finalement des idées assez vagues sur l'entreprise et l'administration. Il pense qu'il faudrait les multiplier et les organiser par grands types d'activités.

Laurent BIGORGNE répond que cette année, il y en aura au moins deux sur l'entreprise. Si cela prend, l'idée sera d'organiser au moins un déjeuner pépinière par grand type de mention du master. Il souhaite également organiser cela avec Marc LAZAR dans le cadre de l'Ecole doctorale. Il faut mener une politique d'amont, dans la mesure où 60 % des élèves entrant en master sont issus du 1^{er} cycle.

Philippe BRAUD demande quel serait le lien avec l'Ecole doctorale.

Laurent BIGORGNE répond qu'il voudrait organiser des déjeuners pépinières sur les métiers de la recherche. L'Ecole doctorale est présente en 1^{er} cycle à travers les grands cours, mais il est nécessaire qu'elle soit représentée dans le cadre de cette politique d'amont, d'autant plus que l'on sait que la démographie du master de recherche doit progresser en 4^{ème} année. Il est important d'expliquer aux étudiants quels sont les métiers de la recherche, quelles sont les opportunités qu'ils offrent et quelles sont les contraintes de ces carrières. Il faut aussi parler des modalités de recrutement et des salaires. Il est indispensable de tenir un discours de vérité aux élèves. Ce sont des questions qu'ils peuvent avoir du mal à poser dans une réunion officielle. Mais dans un cadre convivial, où les gens parlent plus facilement, ils posent plus facilement toutes sortes de questions.

Domitien DETRIE se réjouit que Sciences Po Avenir soit un peu plus musclé. Jusqu'à maintenant, ce service ne jouait pas complètement son rôle, qui est d'aider les étudiants à s'insérer sur le marché du travail. Il aimerait avoir des statistiques sur les jeunes diplômés de trois dernières années, pour savoir combien ont trouvé un emploi ou cherchent encore. Il s'agit d'une minorité, mais il y a quand même un certain nombre d'étudiants qui se retrouvent à la fin de Sciences Po et qui ne savent pas vraiment quoi faire. Certains s'inscrivent en année de préparation aux concours par défaut et d'autres peinent à entrer sur le marché du travail. Il est évident que la réforme des masters va aider l'insertion des étudiants sur le marché du travail, mais il serait bon d'avoir une base statistique, d'autant plus que l'on avait suggéré l'année dernière la création d'un observatoire de la vie étudiante à Sciences Po. L'UNEF aimerait avoir des données sur l'accès au premier emploi, les éventuelles discriminations à l'embauche et la manière dont ces problèmes peuvent être résolus.

Laurent BIGORGNE répond que tant que le système demeurerait un système à la carte, qui permettrait peu de suivi des élèves, il était difficile d'avoir des données suffisantes puisque le taux de retour était assez faible. Maintenant qu'il y a clairement un système par menu, le travail de chaque mention du master va être de suivre ses diplômés. Laurent BIGORGNE espère que d'ici une année, on pourra affiner les chiffres dont Sciences Po disposait pour 2001 et dont il commence à disposer pour 2002. Il présentera alors ces chiffres devant la Commission.

Nicolas COCHARD demande s'il y aura un salon des ONG cette année.

Laurent BIGORGNE répond qu'il se tiendra au deuxième semestre.

Nicolas COCHARD demande si, quitte à avoir un forum entreprises, on ne pourrait pas organiser une session pour les entreprises un peu originales que l'on choisirait pour des bonnes pratiques comme le développement durable, une politique sociale assez avancée ou un fonctionnement mutualiste. Cela permettrait de montrer des entreprises qui innovent un peu en matière de gestion ou de participation interne.

Laurent BIGORGNE répond qu'il est tout à fait ouvert à ce que, par le biais d'un projet collectif ou d'une association, on organise un forum sur des entreprises fortement engagées dans le développement durable. C'est un sujet sur lequel Sciences Po a créé une chaire. L'Institut travaille avec un certain nombre d'entreprises du CAC40 qui investissent dans ce domaine. Un projet collectif pourrait prendre contact avec la chaire de développement durable et voir comment monter un tel forum. Lors du forum du 23 novembre, une vingtaine de manifestants pacifiques d'ATTAC ont souhaité venir faire valoir leur point de vue aux entreprises. Sciences Po les a laissé faire, tout en rappelant que les entreprises n'étaient pas là ce jour là pour discuter de leur politique générale mais pour chercher des stagiaires, ce qui était dans l'intérêt des élèves. Ces manifestants ont donc pu

s'exprimer pendant une vingtaine de minutes puis les choses en sont restées là. Le jour du forum entreprises, Laurent BIGORGNE n'aurait aucun problème à laisser une organisation comme ATTAC tenir une table dans la Péniche sans payer ce que paierait une entreprise et informer les étudiants, tant que cela se ferait dans le respect mutuel des personnes. Sciences Po est un lieu de débat et s'enorgueillit de cette liberté d'expression.

Domitien DETRIE suggère que pour les entreprises qui disposent d'une notation sociale, cette notation puisse faire partie des éléments d'information remis aux étudiants dans le dossier. Cela serait laissé à la discrétion de chaque entreprise.

Laurent BIGORGNE précise que les entreprises paient pour chacun des encarts d'information dans la brochure. On ne peut pas les obliger à publier leur notation sociale si elles en ont une. Mais quand une entreprise rencontre des responsables d'une école, la première question qu'elle pose est : « Comment recruter vos jeunes diplômés ? ». Les entreprises anticipent aujourd'hui une vraie tension démographique sur cinq ou dix ans. Elles demandent quelles sont les valeurs et les faits majeurs qui attirent les jeunes diplômés de Sciences Po vers tel ou tel type d'activité. Pour prendre un exemple très concret, les responsables de Sciences Po ont été invités par la présidente de Syntec, qui est une fédération de cabinets en conseil au management et qui représente 50 % du marché. Ces cabinets ne parviennent plus depuis deux ans à recruter de jeunes diplômés. Certains d'entre eux se sont même repositionnés sur des profils senior, qui coûtent beaucoup plus cher que les profils junior. Quand ils demandent pourquoi ils ne parviennent pas à recruter de jeunes diplômés, il y a plusieurs facteurs : des salaires qui sont restés très bas à une certaine époque et les effets désastreux, à certaines rentrées, du recrutement de centraliens que l'on débauchait aussitôt en pratiquant un *turnover* qui a fait bouche-à-oreille dans les écoles. Les jeunes diplômés veulent être dans l'opérationnel. Il peuvent avoir du mal à accepter qu'ils vont être sur des missions difficiles de conseil en management, qui consistent le plus souvent à élaborer des plans sociaux. Ils ne sont jamais vraiment dans l'opérationnel, puisqu'une fois qu'ils ont fini une mission, ils en commencent une autre. Il y a des jeunes diplômés qui souhaitent davantage être dans l'opérationnel et qui souhaitent voir les fruits de ce qu'ils préconisent. Laurent BIGORGNE renvoie aux résultats d'une enquête réalisée par des étudiants de Sciences Po dans le cadre d'un concours organisé par TBWA, qui montre que les valeurs de l'entreprise sont le premier déterminant d'un jeune diplômé quand il choisit son entreprise, qu'il vienne d'une école de gestion, de Dauphine ou de Sciences Po. Ce sont des choses que les entreprises comprennent. Par exemple, l'Oréal dans la présentation de sa politique de recrutement, ne met en avant ni les salaires ni la carrière, mais la possibilité de se projeter à l'international, de travailler dans des équipes multiculturelles, de participer à un projet global qui assure du développement et de la croissance. Tout cela véhicule des valeurs très positives et assez peu individualistes.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2004

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Petr NOVAK se réjouit de savoir qu'il est prévu de contrôler l'impression dans les salles informatiques. Il fait remarquer que le gaspillage de papier pourrait considérablement être réduit en ajoutant des imprimantes permettant l'impression *recto verso*.

Laurent BIGORGNE indique qu'il ne peut pas apporter de réponse aujourd'hui. Il en parlera avec la direction des systèmes d'information.

Nicolas COCHARD pense que l'on pourrait réfléchir au développement d'un éco-campus en améliorant le recyclage du papier et en évitant le gaspillage des ressources. Cela avait été abordé l'année dernière en groupe de travail, mais la réflexion n'avait pas beaucoup avancé. Quelques études

avaient commencé mais n'avait pas été achevées. Plusieurs associations sont prêtes à poursuivre ce travail.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po est très demandeur en la matière, parce qu'il y a un gâchis intolérable. Il pense qu'une bonne voie d'action serait de passer par les associations, mais aussi par un projet collectif. Il souligne que ce serait un énorme travail en interne. Il rappelle que les ressources informatiques sont gratuites et que ce qui est gratuit est souvent utilisé sans souci d'économie. Mais l'utilisation d'un autre papier détériorerait les imprimantes. Il pense que la solution devrait venir des élèves eux-mêmes.

Nicolas COCHARD fait remarquer qu'un projet collectif reste quelque chose d'hypothétique. Il demande si on ne pourrait pas déjà lancer la réflexion au niveau des associations et des syndicats.

Laurent BIGORGNE demande à Gaëlle COUTANT si elle pourra monter un tel groupe à partir de janvier.

Gaëlle COUTANT répond que cela pourra être fait sans problème. Il serait déjà bon de capitaliser sur les réflexions qui ont déjà été menées.

Domitien DETRIE rejoint la proposition de Nicolas COCHARD. L'UNEF s'était associé à un travail interne associatif sur ces questions. Il pense qu'il faudrait les concevoir de manière globale : pas seulement ce qui concerne le papier, mais la gestion des sources d'énergie à Sciences Po. Par ailleurs, l'UNEF, qui avait quelques inquiétudes dont elle avait fait part à Richard DESCOINGS, se réjouit que les groupes de travail reprennent enfin. Il espère que toutes les questions évoquées pourront avancer.

Laurent BIGORGNE indique que l'UNEF avait interpellé la direction sur la non tenue d'un certain nombre de groupes de travail. Laurent BIGORGNE avait annoncé en Commission paritaire que les groupes prioritaires concerneraient le budget et les premiers résultats de la réforme des droits de scolarité. Il faut également aborder la question de la charge de travail au niveau du master, mais Laurent BIGORGNE a souhaité laisser d'abord se tenir les réunions pédagogiques afin de ne pas parler dans le vide en groupe de travail. En ce qui concerne les groupes de travail sur les 1^{ers} cycles et sur les associations, le départ et le remplacement des personnes responsables ont rendu les choses un peu tendues en termes de calendrier et ont contraint la direction à des aménagements. Il prie la Commission paritaire de l'en excuser.

Philippe BRAUD demande si les étudiants du programmes international sont inclus dans le tableau statistique de la répartition hommes-femmes à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond que c'est le cas.

Philippe BRAUD demande dans quelle mesure ces étudiants font pencher les ratios dans un sens ou dans l'autre. Il souhaite savoir si ce sont plutôt des femmes ou des hommes et s'ils contribuent à la féminisation de Sciences Po ou redressent au contraire le ratio.

Laurent BIGORGNE répond qu'il se renseignera sur cette question.

Domitien DETRIE rappelle que la mise en place d'une épreuve orale d'admission à l'entrée en 2^{ème} année avait pour objectif de démocratiser le recrutement. Il demande s'il serait possible de mener une étude statistique pour voir s'il y a une évolution par rapport aux profils précédents.

Laurent BIGORGNE répond qu'avec la réforme des droits de scolarité, on a maintenant des informations précises sur le quotient et le revenu net imposable des familles des étudiants, sauf pour ceux qui paient 4000 euros et n'ont pas à donner ces informations. Dans deux mois, il pourra présenter une série d'études statistiques pour affiner la connaissance de la population d'étudiants que Sciences Po accueille. Mais il faudra rendre toutes ces données anonymes avant de pouvoir les utiliser. Il s'agit en effet de données personnelles et confidentielles.

La séance est levée à 19h 30.